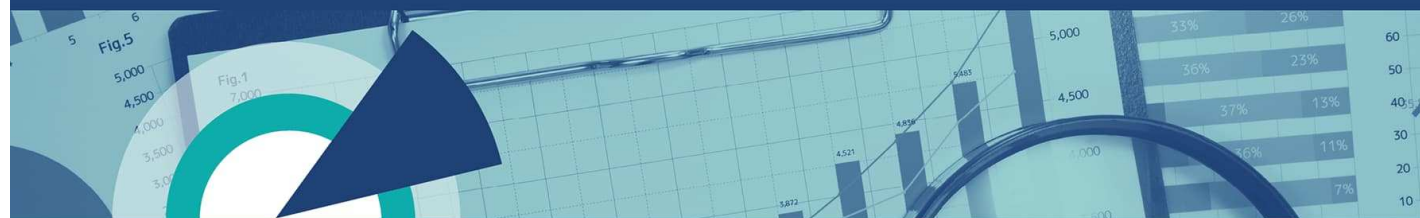


Des signes de ralentissement mais l'emploi résiste

NOTE DE CONJONCTURE RÉGIONALE - 1^{ER} TRIMESTRE 2022

Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Insee Conjoncture Occitanie · Juillet 2022 · n° 33



Entre fin décembre 2021 et fin mars 2022, l'emploi salarié augmente de 0,5 % en Occitanie (+ 9 900 emplois) après + 0,9 % au trimestre précédent. En France, l'emploi augmente de 0,3 % sur le premier trimestre 2022. Dans la région, l'emploi augmente nettement dans les services et il ralentit dans la construction ainsi que dans l'industrie. Pour la première fois depuis deux ans, l'emploi intérimaire diminue.

Fin mars 2022, l'Occitanie compte 2 147 700 salariés. L'emploi dépasse ainsi son niveau d'avant-crise de 3,9 % avec 80 200 salariés de plus que fin 2019. Près d'un tiers de cette hausse résulte de la hausse des contrats en alternance.

Après une forte baisse à l'automne 2021, le taux de chômage se stabilise à 8,7 % de la population active en Occitanie.

En janvier, sous l'effet de la vague Omicron, l'activité ralentit. Le tourisme est le plus impacté. L'activité se raffermi en février-mars mais s'infléchit à nouveau en avril en particulier dans l'industrie et la construction.

AVERTISSEMENT SUR L'EMPLOI SALARIÉ LOCALISÉ

Les Estimations trimestrielles d'emploi au premier trimestre 2022 sont davantage révisées sur le passé qu'habituellement, car elles bénéficient de plusieurs changements méthodologiques.

La Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Cette révision est maintenant prise en compte dans les séries diffusées par l'Insee. S'y ajoute la révision, habituelle, liée à la mise à jour des modèles calculant les corrections des variations saisonnières.

Par ailleurs, les alternants (en apprentissage ou contrat de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans la dynamique de l'emploi salarié sur les années récentes. Cela conduit à comptabiliser 240 000 créations d'emplois supplémentaires entre fin 2019 et fin 2021, l'apprentissage ayant fortement augmenté entre fin 2019 et fin 2021.

Enfin, les niveaux d'emploi en séries longues des Estimations trimestrielles d'emploi sont calés sur les Estimations annuelles d'emploi, qui ont été l'objet d'un rebaseement au printemps 2022.

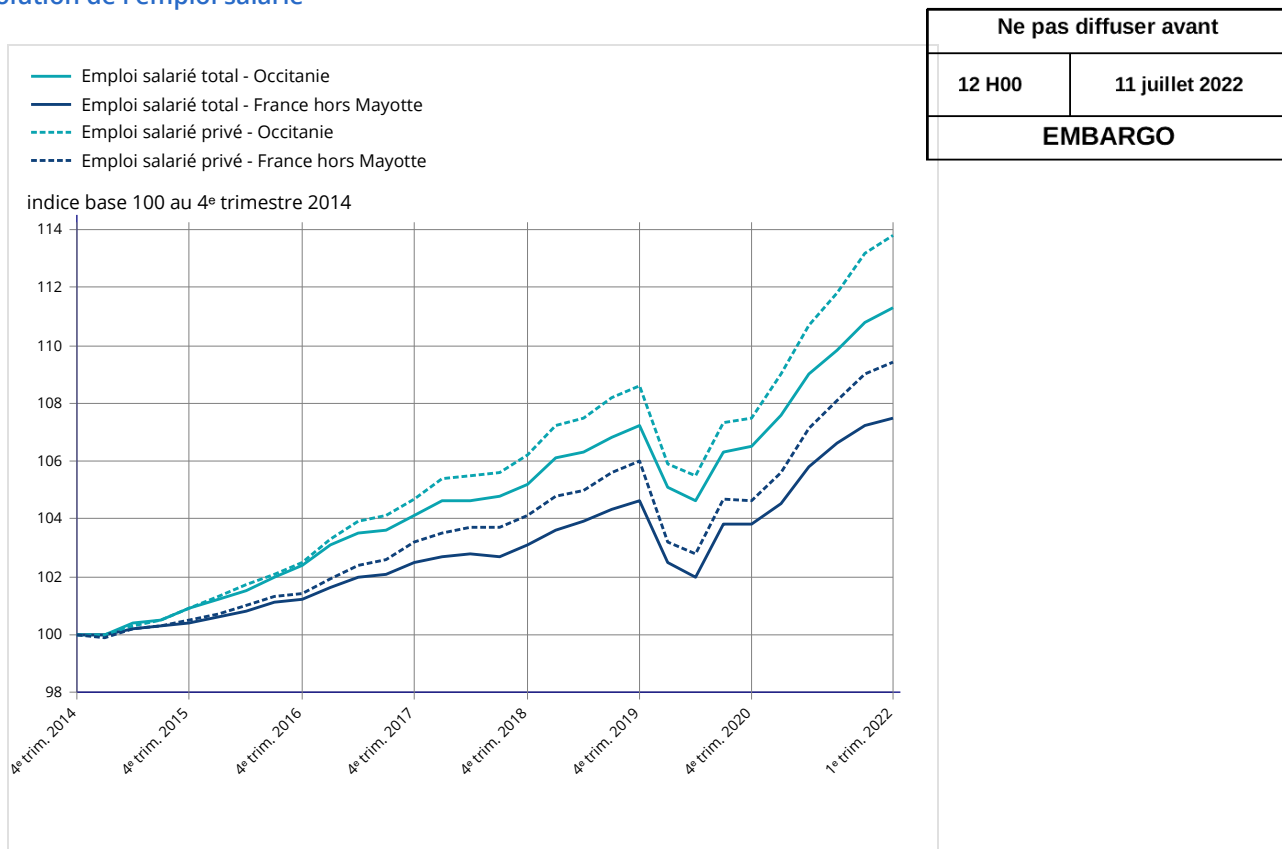
Ces différentes révisions sont détaillées dans la **note méthodologique sur l'emploi salarié**.

La croissance de l'emploi s'atténue

L'emploi salarié en Occitanie poursuit sa progression au premier trimestre 2022 (**figure 1**), mais à un rythme ralenti par rapport au trimestre précédent (+ 0,5 % après + 0,9 %). L'économie régionale crée 9 900 emplois nets, soit la moitié des créations enregistrées au quatrième trimestre 2021. La hausse de l'emploi provient à la fois de l'emploi privé et de l'emploi public qui progressent au même rythme ce trimestre (+ 0,5 %). La croissance de l'emploi dans la région est supérieure à celle observée en France (+ 0,3 %).

Au premier trimestre 2022, l'emploi salarié dépasse de 3,9 % son niveau d'avant-crise, ce qui représente + 80 200 emplois. Près d'un tiers de cette hausse provient de la dynamique des contrats en alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation).

Figure 1 – Évolution de l'emploi salarié



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

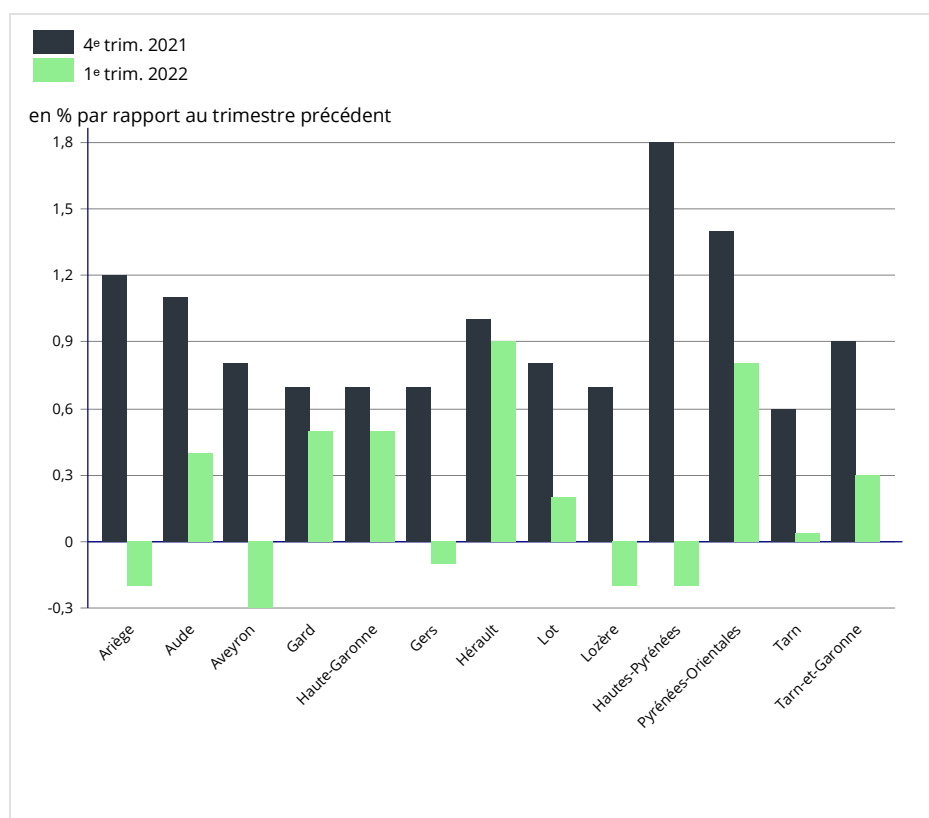
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Au 1^{er} trimestre 2022, l'emploi salarié ralentit dans l'ensemble des départements d'Occitanie (**figure 2**). Les créations nettes d'emploi demeurent cependant importantes dans l'Hérault (+ 3 900 emplois ; + 0,9 %), dans les Pyrénées-Orientales (+ 1 200 emplois ; + 0,8 %), en Haute-Garonne (+ 3 400 emplois ; + 0,5 %) et dans le Gard (+ 1 200 emplois ; + 0,5 %).

L'emploi augmente plus modérément dans l'Aude (+ 0,4 %), le Tarn-et-Garonne (+ 0,3 %) et le Lot (+ 0,2 %). Il stagne dans le Tarn et le Gers, et diminue en Ariège, dans les Hautes-Pyrénées et en Lozère (- 0,2 %), ainsi que dans l'Aveyron (- 0,3 %).

Fin mars 2022, l'emploi dépasse son niveau d'avant-crise dans l'ensemble des départements d'Occitanie, dans une fourchette allant de + 1,5 % dans les Hautes-Pyrénées à + 6,4 % dans les Pyrénées-Orientales par rapport à fin 2019.

Figure 2 – Évolution de l'emploi salarié total par département



Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

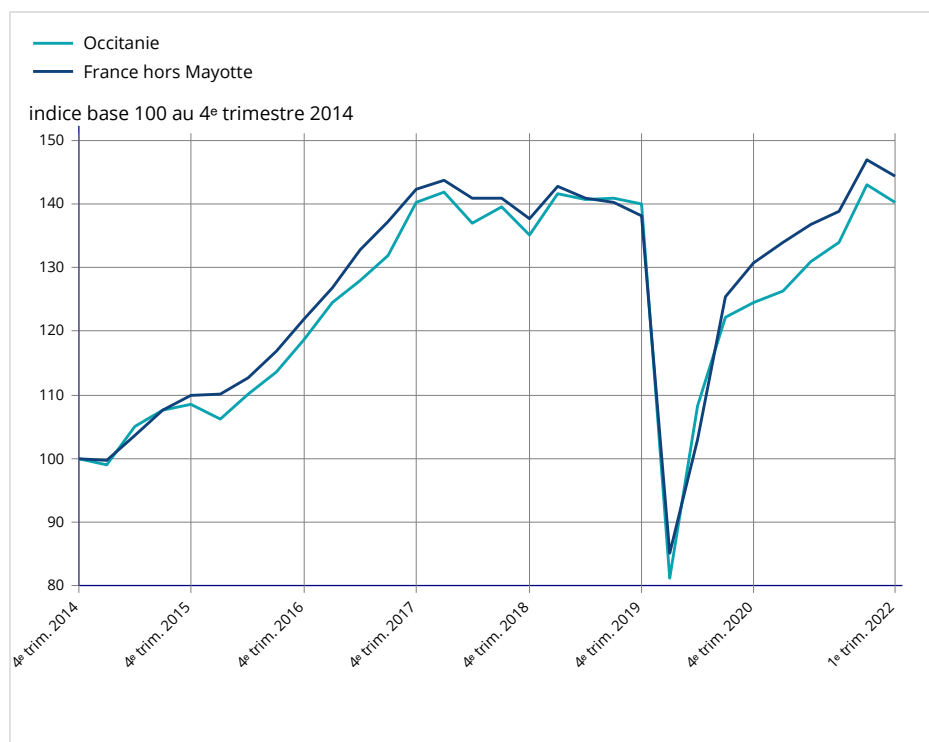
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Repli de l'emploi intérimaire

Au premier trimestre 2022, l'emploi intérimaire recule de 2 %, alors qu'il progressait depuis sept trimestres consécutifs (**figure 3**). L'intérim perd ainsi 1 100 emplois dans la région par rapport au trimestre précédent. Fin mars 2022, il reste cependant au niveau de fin décembre 2019, soit 55 400 intérimaires. En France, l'emploi dans l'intérim suit la même tendance, avec une baisse de 1,7 % au premier trimestre.

Dans la région, le nombre d'intérimaires diminue fortement dans la construction (- 7,8 %), beaucoup plus modérément dans le tertiaire (- 0,8 %). En revanche, il progresse dans l'industrie (+ 1,8 %).

Figure 3 – Évolution de l'emploi intérimaire



Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

L'emploi dans les services reste dynamique

Hors intérim, dans le tertiaire marchand, l'emploi salarié augmente de 0,8 % au premier trimestre 2022 (+ 7 700 emplois). La hausse est moins forte qu'au trimestre précédent où l'emploi du secteur progressait de 1,2 %. En France, la hausse est légèrement moins marquée (+ 0,6 %).

Le secteur de l'information et la communication contribue le plus à la hausse de l'emploi du tertiaire marchand (+ 3 000 emplois), suivi des activités de services orientés vers les ménages (+ 1 700 emplois). Ces deux secteurs sont plus dynamiques qu'au trimestre précédent. Les effectifs continuent de progresser dans le commerce (+ 1 600 emplois), dans l'hébergement-restauration (+ 1 100 emplois) et dans les activités de services aux entreprises (+ 900 emplois), avec cependant un rythme moins soutenu qu'au dernier trimestre 2021. En revanche, l'emploi diminue dans les activités immobilières (- 0,3 %) et dans le secteur des transports et de l'entreposage (- 0,8 %).

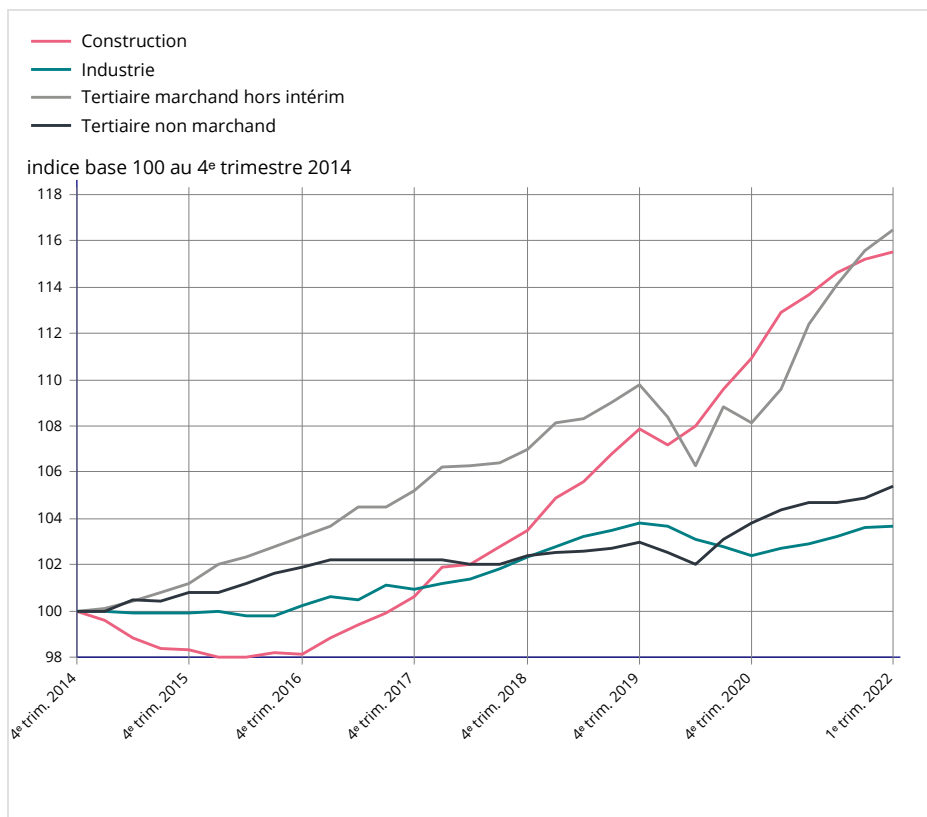
Au total, au premier trimestre 2022, l'emploi tertiaire marchand (hors intérim) est supérieur de 6,1 % à son niveau d'avant-crise.

Dans le tertiaire non marchand, l'emploi salarié augmente de 0,4 %, soit 3 400 emplois créés au premier trimestre 2022. Il est supérieur de 2,3 % à son niveau de fin 2019.

L'industrie retrouve son niveau d'avant-crise

L'emploi dans l'industrie marque le pas au premier trimestre (+ 0,1 %, soit + 300 emplois), après une hausse plus marquée au trimestre précédent (+ 0,4 %). Malgré ce ralentissement, l'emploi industriel de la région retrouve début 2022 son niveau d'avant-crise de fin 2019 (**figure 4**). Au niveau national, l'emploi dans l'industrie est en légère baisse ce trimestre (- 0,1 %). En Occitanie, l'emploi continue d'augmenter assez nettement dans l'industrie agroalimentaire (+ 0,7 %), même si la hausse est moins forte qu'aux trimestres précédents. L'emploi augmente également au premier trimestre dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques (+ 0,2 %). Il se stabilise dans les autres secteurs industriels, en particulier dans la fabrication des matériels de transport, qui après sept trimestres de baisses consécutives, ne perd pas d'effectifs ce trimestre.

Figure 4 – Évolution de l'emploi salarié par secteur - Occitanie



Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

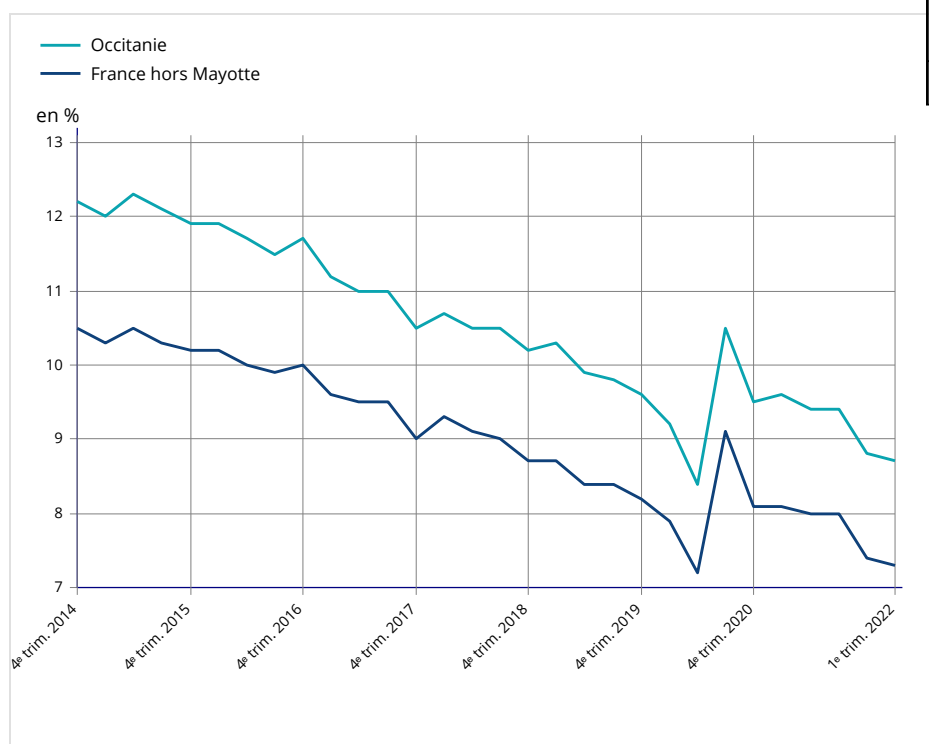
Dans la construction, l'emploi continue d'augmenter mais à un rythme ralenti par rapport au quatrième trimestre 2021 : + 0,2 %, soit 300 emplois supplémentaires, hors intérimaires. Néanmoins, les effectifs dans la construction sont nettement supérieurs à leur niveau de fin 2019 (+ 7 %). En France, la hausse de l'emploi dans la construction se tasse également (+ 0,1 %) au premier trimestre.

Le taux de chômage se stabilise

En moyenne sur le premier trimestre 2022, le taux de chômage s'établit en Occitanie à 8,7 % de la population active, soit 0,1 point de moins que le trimestre précédent (**figure 5**). Il est de 0,9 point en dessous de son niveau d'avant-crise. En France, le taux de chômage s'établit à 7,3 %, soit également une baisse de 0,9 point par rapport à fin 2019.

Sur le trimestre, le chômage est stable dans la majorité des départements de la région. Seuls l'Aude et le Lot enregistrent une légère baisse de 0,2 point par rapport au quatrième trimestre 2021. Par rapport à l'avant-crise, la baisse du chômage dans les départements s'échelonne de 0,4 point en Haute-Garonne à 1,6 point dans les Pyrénées-Orientales, qui reste toutefois le département de France métropolitaine où le chômage est le plus élevé.

Figure 5 - Taux de chômage



Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisés.

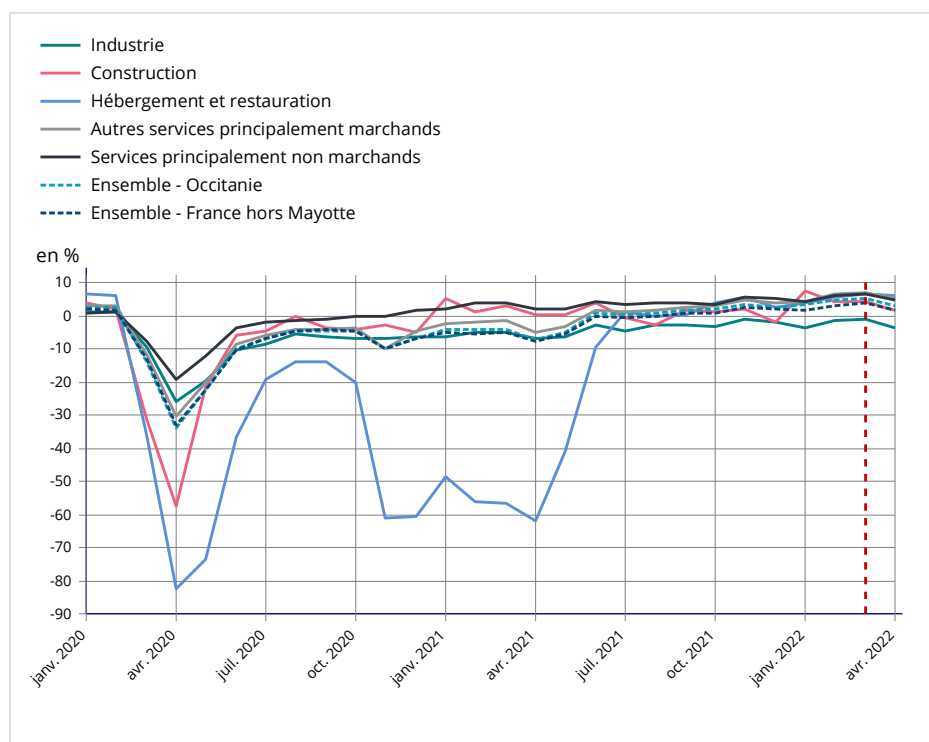
La reprise de l'activité plafonne

Le nombre d'heures de travail rémunérées par les entreprises privées (hors agriculture) rend mieux compte de l'évolution de l'activité économique que l'évolution de l'emploi. En effet, les périodes d'activité partielle ou d'arrêt maladie ne sont pas comptabilisées comme des heures de travail rémunérées. En mars, 8 300 salariés auraient encore bénéficié de l'activité partielle au moins une journée dans le mois, après 15 000 en février et 19 500 en janvier. En début d'année, les arrêts maladies pèsent davantage sur le volume de travail sous l'effet de la vague épidémique du variant Omicron.

Ainsi, en janvier 2022, le volume de travail rémunéré est supérieur de 0,7 % à son niveau de janvier 2020 alors qu'en décembre 2021 il était supérieur de 2,6 % par rapport à décembre 2019. La plupart des secteurs sont touchés par ce ralentissement de l'activité en raison de la hausse des arrêts maladie. Mais c'est dans les secteurs de l'hébergement où l'activité est en recul de 8 % en janvier 2022 par rapport à janvier 2020 et de la restauration (- 1 %) que l'impact d'Omicron est le plus fort du fait de la réduction des déplacements et du recours accru au télétravail. En décembre 2021, l'activité était en recul de 2 % par rapport à décembre 2019 dans l'hébergement et de 1 % dans la restauration.

En février, avec l'atténuation de la vague épidémique, le nombre d'heures rémunérées est supérieur de 2,1 % à celui de février 2020, dernier mois avant-crise. Il dépasse de 4,7 % le niveau de février 2019 (figure 6). En mars, la hausse par rapport à 2019 atteint 5,3 %. Mais en avril, la reprise semble de nouveau plafonner avec une hausse un peu plus modérée du volume de travail rémunéré comparativement à l'avant-crise (+ 3,1 % par rapport à avril 2019). Le ralentissement concerne surtout l'industrie (- 4 % en avril après - 1 % en mars comparés aux même mois de 2019) et la construction (+ 2 % après + 4 %). La guerre en Ukraine amplifie les difficultés d'approvisionnement dans ces secteurs.

Figure 6 – Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de 2019 - Occitanie



Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

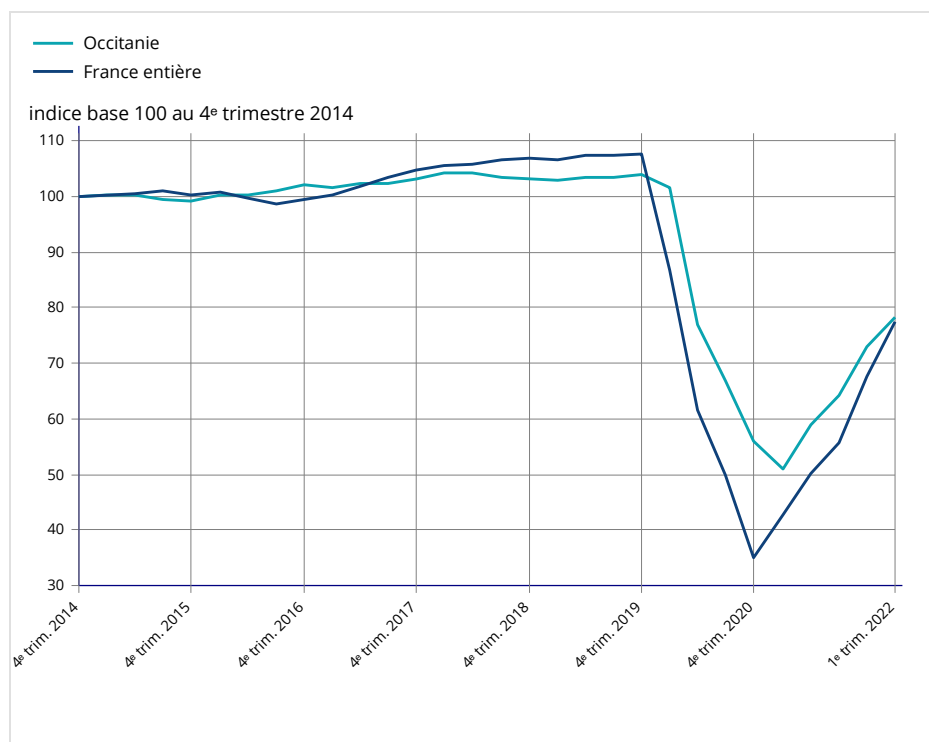
En avril 2022, le nombre d'heures rémunérées passe à nouveau en dessous de son niveau d'avant-crise dans le Lot (- 1 %). Il est proche de celui de 2019 dans l'Aveyron, le Gers et les Hautes-Pyrénées. En Haute-Garonne après une amélioration en février-mars, la hausse du volume de travail rémunéré par rapport au même mois de 2019 est limitée à + 1 % en avril. En revanche, l'activité reste nettement supérieure à l'avant-crise dans les départements littoraux de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales (respectivement + 7 % et + 6 % en avril 2022 par rapport à avril 2019) ; ce sont les deux départements de France métropolitaine où la reprise de l'activité est la plus forte par rapport à l'avant-crise.

Le tourisme encore affecté par la crise sanitaire

Au premier trimestre 2022, 4,1 millions de nuitées sont enregistrées dans les hébergements collectifs touristiques d'Occitanie, soit une fréquentation en recul de 12 % par rapport au premier trimestre 2019. La clientèle non-résidente n'est que partiellement revenue, avec une fréquentation en baisse de 43 % par rapport à 2019. Les stations de sports d'hiver des Pyrénées ne retrouvent pas leur fréquentation d'avant-crise (- 14 %) malgré des conditions d'enneigement favorables notamment au mois de janvier. La fréquentation dans l'espace urbain est inférieure de 13 % à son niveau de 2019, pénalisée par la défection de la clientèle d'affaires. Au contraire, le littoral attire sur les trois premiers mois de l'année, avec une fréquentation supérieure de 16 % à celle des mêmes mois de 2019.

La fréquentation hôtelière s'élève à 2,2 millions de nuitées, en recul de 13 % par rapport à la même période de 2019 (**figure 7**). Les nuitées de la clientèle d'affaires sont en fort recul en janvier (- 30 %). Ce recul s'atténue en février (- 18 %) et mars (- 12 %) avec l'amélioration de la situation sanitaire. Cette baisse des nuitées d'affaires pèse sur le tourisme en zone urbaine, notamment dans la métropole toulousaine avec des nuitées hôtelières en baisse de 24 % sur le trimestre. La défection des touristes en provenance de l'étranger continue d'handicaper fortement la fréquentation des hôtels à Lourdes (- 58 %).

Figure 7 – Évolution de la fréquentation dans les hôtels



Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Notes : données trimestrielles brutes. Chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres en base 100 au 4^e trimestre 2014.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

Les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) enregistrent 1,9 million de nuitées, en recul de 11 % par rapport au niveau de 2019. Les AHCT du littoral et de la métropole de Montpellier dépassent nettement leur niveau de fréquentation d'avant-crise. À l'inverse, les nuitées dans les AHCT des stations de sport d'hiver des Pyrénées sont en net recul sur le trimestre (- 18 %). La fréquentation du mois de janvier bénéficie de la venue de davantage de touristes résidents comme non résidents (+ 15 % par rapport à janvier 2019). Mais en février-mars, mois où est concentré l'essentiel de la fréquentation avec les vacances scolaires d'hiver, les touristes sont nettement moins nombreux qu'en 2019 (- 21 %).

Airbus augmente ses livraisons

Selon l'Association du transport aérien international (IATA), le trafic de passagers poursuit son amélioration début 2022, mais reste toujours inférieur au niveau observé avant la crise sanitaire. En mars 2022, la demande est supérieure de 76 % par rapport à mars 2021. Mais elle reste inférieure de 41 % au niveau observé en mars 2019, ce qui est le plus faible écart observé depuis la crise sanitaire.

En revanche, le fret aérien stoppe sa progression en mars 2022, avec une demande en baisse de 5 % par rapport à mars 2021. La capacité globale de chargement reste supérieure de 1 % par rapport à mars 2021, mais diminue en Asie et en Europe en raison de la guerre en Ukraine et de la propagation du variant Omicron en Asie.

En mars 2022, Airbus enregistre 104 nouvelles commandes, ce qui porte à 83 le nombre de commandes nettes passées depuis le début de l'année. L'avionneur totalise 170 annulations depuis janvier 2022, certaines émanant des compagnies aériennes Norwegian Air et Air Asia X, actuellement en difficulté.

Au cours du premier trimestre 2022, Airbus augmente progressivement le volume de ses livraisons pour atteindre 142 appareils livrés (contre 125 au cours de la même période en 2021). Airbus ambitionne de livrer 720 avions en 2022 (après 611 livraisons en 2021).

En mars 2022, Boeing enregistre 53 nouvelles commandes et totalise 145 commandes nettes depuis le début de l'année, ce qui le place devant Airbus. Cependant, il livre moins d'appareils que son concurrent européen avec 95 livraisons au cours du premier trimestre 2022.

Face à la remontée des cadences d'Airbus, Liebherr-Aerospace, acteur clé de la filière aéronautique en Occitanie, prévoit de doubler les surfaces et l'effectif de son site de Campsas dans le Tarn-et-Garonne d'ici 2024. Ainsi ses capacités industrielles vont augmenter de 40 %.

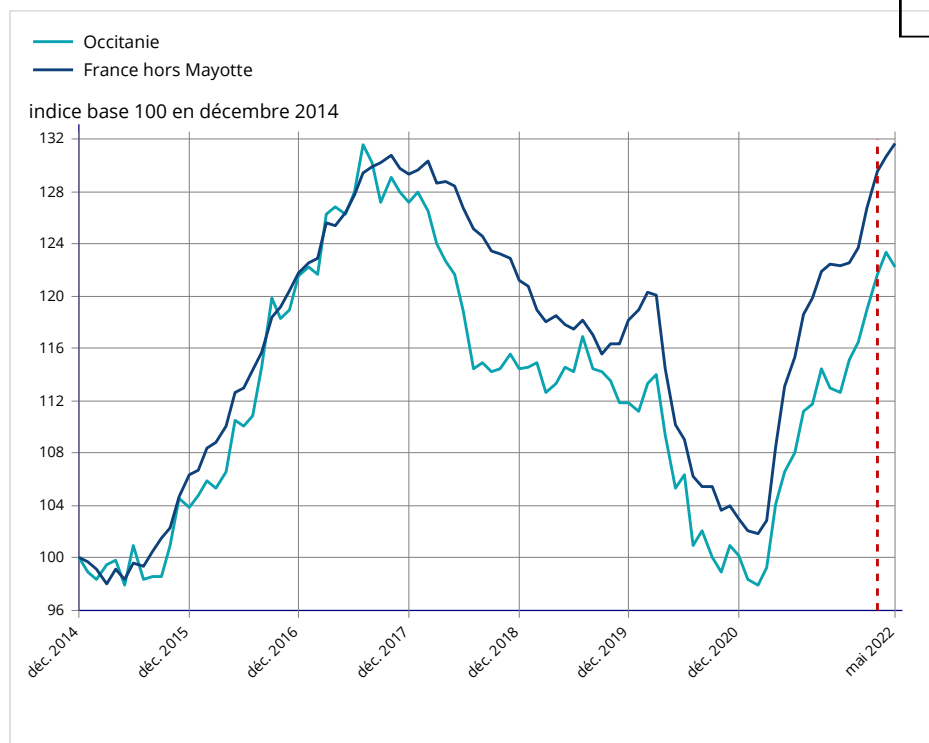
Côté spatial, Arianespace fait partie des trois opérateurs de lancements retenus par Amazon pour déployer les 3 236 satellites de sa constellation Kuiper. L'opérateur européen signe le plus gros contrat de son histoire en remportant un quart des lancements fermes, soit 18 missions qui seront réalisées avec Ariane 6.

Hausse sensible des permis de construire

Le nombre de logements autorisés en Occitanie augmente sensiblement entre fin décembre 2021 et fin mars 2022 (+ 5,7 %) et s'établit à 53 200 en cumul sur douze mois. La progression par rapport à fin mars 2021 est de 22,5 %. En France (hors Mayotte), la hausse est du même ordre de grandeur (+ 5,6 % sur le premier trimestre 2022 et + 25,9 % sur un an) (**figure 8**).

Cette forte hausse des permis de construire s'explique en partie par la mise en place à partir du 1^{er} janvier 2022 de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) pour la construction. Elle est plus exigeante pour les constructeurs et aussi plus coûteuse pour les futurs acquéreurs. Aussi pour anticiper d'éventuels coûts supplémentaires en 2022, un nombre exceptionnel de demandes de permis de logements individuels ont été déposées en décembre 2021, qui ont donné lieu à des autorisations en février 2022.

Figure 8 - Évolution du nombre de logements autorisés à la construction



Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Notes : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente l'évolution du cumul des 12 derniers mois.

La ligne verticale rouge représente la fin du trimestre d'intérêt.

Source : SDES, Sit@del2.

Les autorisations progressent dans douze départements sur treize sur le trimestre, de + 0,9 % dans l'Ariège à + 29,1 % dans le Tarn-et-Garonne. Elles sont stables en Haute-Garonne.

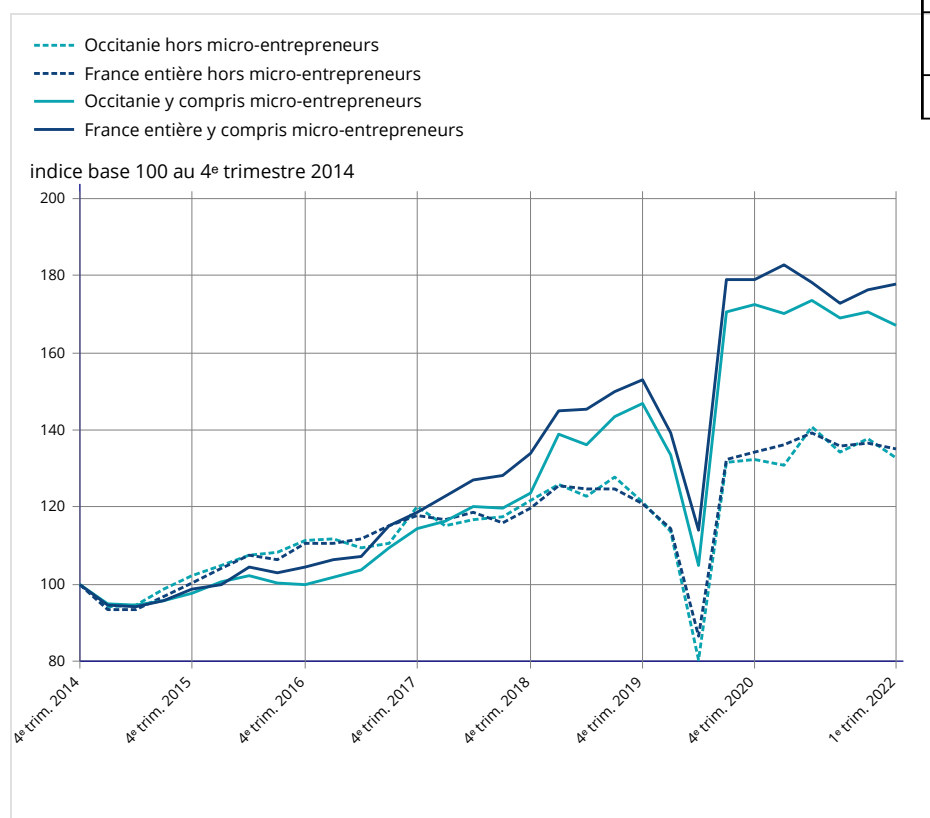
Le nombre de logements commencés s'établit à 41 300 en cumul sur douze mois. Il progresse de 0,7 % entre fin décembre 2021 et fin mars 2022 après deux trimestres de recul. Sur un an, les mises en chantier de logements augmentent de 3,7 %. En France (hors Mayotte), elles progressent respectivement de 0,6 % sur le trimestre et 9,0 % par rapport à fin mars 2021.

Les créations d'entreprises en repli

Au premier trimestre 2022, 23 800 nouvelles entreprises sont créées en Occitanie, soit un recul de 2,1 % sur un trimestre et de 1,9 % sur un an. En France, les créations progressent de 1 % au premier trimestre 2022 mais baissent de 2,6 % sur un an (**figure 9**).

Le repli des créations sur un an est plus accentué pour celles effectuées sous le statut de microentrepreneur, ce repli atteignant - 3,7 % dans la région et - 3,6 % au plan national.

Figure 9 – Créations d'entreprises



Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS).

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Au premier trimestre 2022, les créations d'entreprises augmentent de 4 % dans les services alors qu'elles diminuent dans la construction (- 13 %), dans le secteur regroupant le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration (- 9 %) et dans l'industrie (- 2 %). Sur un an, les immatriculations d'entreprises progressent dans les secteurs des services (+ 17 %), de l'industrie (+ 14 %) et diminuent dans ceux de la construction (- 8 %) et du commerce-transport-hébergement-restauration (- 30 %). Les créations dans ce secteur avaient fortement progressé au second semestre 2020 avec l'essor de la vente à distance et de la livraison à domicile pendant la crise sanitaire. Elles reviennent en 2022 à des niveaux plus habituels.

AVERTISSEMENT SUR LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Les créations d'entreprises sont calculées selon un dispositif rénové depuis la publication portant sur janvier 2022. Il en résulte un relèvement, en niveau, de l'historique des créations d'entreprises. Pour plus de détails, se référer à la [documentation sur le sujet](#).

Encadré 1 - Contexte international – L'économie mondiale face aux chocs

Début 2022, les principales économies mondiales ont été confrontées à une situation sanitaire dégradée ainsi qu'au déclenchement de la guerre en Ukraine qui, notamment, a accentué les tensions sur les prix. L'activité économique a ainsi marqué le pas dans les principales économies occidentales, grevée en zone euro par l'inflation et le recul de la consommation des ménages. Au Royaume-Uni et aux États-Unis en revanche, la consommation a progressé, soutenue par les hausses de salaire et la baisse du taux d'épargne des ménages. Au deuxième trimestre, l'activité mondiale aurait progressé à un rythme modéré, affectée par les confinements en Chine et la hausse de l'inflation, et ce malgré l'amélioration de la situation sanitaire en zone euro.

Encadré 2 - Contexte national – En France, l'activité s'est repliée début 2022

Début 2022, l'activité française s'est légèrement repliée (- 0,2 % au premier trimestre). La consommation des ménages, en particulier, a nettement reculé (- 1,5 %), du fait d'une situation sanitaire dégradée et d'une hausse continue de l'inflation, accentuée fin février par le déclenchement de la guerre en Ukraine (+ 4,5 % d'inflation sur un an en mars après + 2,9 % en janvier). L'emploi, en revanche, a continué de progresser, tout en ralentissant. Il a notamment été porté par l'alternance et de possibles besoins de main-d'œuvre pour pallier les absences liées à la pandémie. Au deuxième trimestre, l'amélioration de la situation sanitaire aurait conduit l'activité à se redresser, tirée par les secteurs ayant pâti de la vague pandémique (hébergement-restauration, services de transport...). La consommation ne se serait reprise que modérément, la hausse de l'inflation continuant de peser sur les décisions d'achat des ménages.

Publication rédigée par : Séverine Bertrand, Jean-Paul Héran, François Hild, Noémie Morénillas (Insee)

Ne pas diffuser avant	
12 H00	11 juillet 2022
EMBARGO	

Sources

[Estimations d'emploi](#)

[Taux de chômage localisés](#)

[Créations d'entreprises](#)

[Défaillances d'entreprises](#)

[Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie](#)

[Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air](#)

Définitions

Emploi salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérés sous une autre forme qu'un salaire.

En pratique, les non-salariés sont des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : régime social des indépendants (RSI), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés « classiques » de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » (hors micro-entrepreneurs) ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL ou SELARL).

Intérim

L' intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Remarque :

Le dispositif du chômage partiel a pour but d'éviter des licenciements : il permet à une entreprise qui subit une perte d'activité de nature économique, technique ou naturelle, de réduire temporairement les horaires de ses effectifs.

Lorsque le chômage partiel se prolonge au-delà de 6 semaines, les salariés dont le contrat de travail est suspendu sont considérés comme étant à la recherche d'un emploi et peuvent être admis au bénéfice de l'allocation d'aide de retour à l'emploi versée par Pôle Emploi ; on parle alors de « chômage partiel total ».

En 2008, afin de tenir compte de la dégradation de la conjoncture économique, l'instruction DGEPF n° 2008/19 du 25 novembre 2008 précise les conditions d'une application dynamique du chômage partiel, qu'il s'agisse, par exemple, de répondre favorablement aux demandes des entreprises en redressement judiciaire, dans la perspective de leur reprise, aux demandes des entreprises de sous-traitance affectées par les difficultés de leurs donneurs d'ordres, ou encore, d'assouplir l'interprétation du caractère temporaire du chômage partiel.

L'instruction rappelle également les autres dispositifs auxquels peuvent recourir les entreprises avant de solliciter l'État pour bénéficier du chômage partiel : aménagement du temps de travail dans le cadre fixé par la loi du 20 août 2008, formation des salariés...

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT.

Demandeurs d'emploi en fin de mois

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du reprenneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Remarque :

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son endroit.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque :

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Remarque :

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Correction des variations saisonnières / CVS

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

Documentation

Emploi salarié

- [Note méthodologique sur l'emploi salarié](#) (pdf, 232 Ko)
- [Emploi : quelle source pour quel usage ?](#) (pdf, 515 Ko)

Créations d'entreprises

- [Note méthodologique sur les créations d'entreprises](#) (pdf, 116 Ko)
- [Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises](#) (pdf, 130 Ko)
- [Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles \(2021\)](#) (pdf, 58 Ko)

Nomenclature

- [Nomenclature agrégée - NA, 2008](#)

Pour en savoir plus

- > « [L'économie régionale redresse sa trajectoire](#) », Insee, *Bilan économique Occitanie 2021*, juin 2022
- > « [Guerre et prix](#) », Insee, *Note de conjoncture nationale*, juin 2022
- > [Données complémentaires par département](#), Insee, *Tableau de bord Conjoncture : Occitanie*, juin 2022
- > « [Au premier trimestre 2022, l'emploi salarié augmente de 0,3 %](#) », Insee, *Informations Rapides* n° 150, juin 2022



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Occitanie - 36, rue des Trente-Six Ponts - BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4
Directeur de la publication : Caroline Jamet